

DÉCLARATION COMMUNE

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ET

LE GOUVERNEMENT DE L'ÉTAT DE L'INDIANA

CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,

LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Réunis à Montréal, le 28 mars 2018, à l'occasion d'un entretien formel, le ministre délégué aux Affaires maritimes du Québec, M. Jean d'Amour, et le gouverneur de l'État de l'Indiana, M. Eric J. Holcomb, réitèrent leur volonté de renforcer les relations de part et d'autre, en matière de développement économique, de recherche et d'innovation.

Le ministre délégué et le gouverneur soulèvent les enjeux économiques communs auxquels sont confrontés le Québec et l'État de l'Indiana, notamment en ce qui a trait au développement économique et à l'innovation, à la relève de la main d'œuvre et à l'intégration de chacun au sein d'un système international plus ouvert et plus compétitif.

Le ministre délégué et le gouverneur mettent de l'avant les relations en matière de commerce et d'investissement entre le Québec et l'État de l'Indiana, et abordent des moyens de développer et d'intensifier ces relations. Ils soulignent à cet effet l'importance de privilégier des secteurs d'excellence communs, les partenariats en matière de recherche et d'innovation et les opportunités d'investissements, de part et d'autre.

Le ministre délégué et le gouverneur reconnaissent le partenariat économique entre le Québec et l'Indiana et dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, ainsi que la contribution importante du commerce transfrontalier à leur prospérité respective.

Le ministre délégué et le gouverneur encouragent le dialogue entre les élus et les gens d'affaires de part et d'autre, afin de promouvoir et mettre l'accent sur le commerce transfrontalier en vue du partenariat décrit dans la déclaration ci-jointe.

Le ministre délégué et le gouverneur réaffirment leur appui au maintien des relations de coopération qui ont été développées dans le cadre de leur participation aux forums régionaux tels que la Conférence des gouverneurs et des premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent, la Commission des Grands Lacs et le Caucus législatif des Grands Lacs.

Le Québec et l'État de l'Indiana partagent plusieurs intérêts communs, notamment en raison de leurs secteurs manufacturiers solides, leurs systèmes multimodaux robustes et leur forte dépendance au transport maritime sur les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

Le Québec et l'État de l'Indiana constituent les deux principales économies maritimes de la région des Grands Lacs et représentent près de 40% de l'activité commerciale générée par le transport du Réseau de la voie maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

À cet égard, le ministre délégué et le gouverneur rappellent la mise en place, en septembre 2015, d'un partenariat maritime visant à intensifier leur collaboration dans le domaine du développement économique maritime et du développement du système de la voie maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Ce partenariat, étroitement lié à la Stratégie maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent adoptée en 2016, ainsi que de la Stratégie maritime du Québec, permet d'accroître les possibilités de collaboration entre le Québec et l'État de l'Indiana. Le ministre délégué et le gouverneur conviennent de poursuivre leur appui au développement d'initiatives dans ce secteur.

Par ailleurs, ils reconnaissent l'importance de la contribution apportée par les associations impliquées dans le développement économique de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Ils reconnaissent également l'importance de favoriser les échanges entre les dirigeants des chambres de commerce locales et régionales respectives afin de continuer à encourager la croissance et la coordination.

Gardant à l'esprit l'importance d'échanges soutenus et diversifiés pour renforcer la relation unique entre le Québec et l'État de l'Indiana, ils déclarent leurs intérêts à :

- accroître le commerce bilatéral, les investissements et la création d'emplois entre le Québec et l'État de l'Indiana en privilégiant notamment les secteurs suivants :
 - a) Le transport maritime;
 - b) L'aérospatial et la défense;
 - c) Le manufacturier innovant;
 - d) Les sciences de la vie;
 - e) Les technologies de l'information et la cybersécurité;
 - f) Les technologies en agriculture.

- échanger de l'information sur des politiques publiques et de meilleures pratiques d'affaires, et sur des stratégies en matière de développement économique, d'intégration économique régionale, et de recherche et d'innovation, dans les secteurs mentionnés précédemment.
- promouvoir des activités conjointes lors de missions commerciales et de développement économique de part et d'autre, favoriser les collaborations entre les associations d'affaires et les entreprises ainsi que d'échanger de l'information sur les principales foires commerciales tenues au Québec et dans l'État de l'Indiana.
- faciliter le développement des partenariats de recherche entre les universités et les centres de recherche au Québec et en Indiana, en privilégiant les secteurs liés aux principaux axes du commerce bilatéral et des investissements.
- faciliter l'accroissement et la diversification des échanges économiques et les investissements directs entre le Québec et l'État de l'Indiana, en encourageant les relations entre les communautés d'affaires respectives.

Fait à Montréal, le 28 mars 2018, en deux exemplaires, en langue française et en langue anglaise.

**POUR LE GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC**

(Original signé)

Jean D'Amour
Ministre délégué aux Affaires
maritimes du Québec

**POUR LE GOUVERNEMENT
DE L'ÉTAT DE L'INDIANA**

(Original signé)

Eric J. Holcomb
Gouverneur de l'État de l'Indiana